

FICHE DU (DE LA) SYNDIQUÉ-E FSU

Nom : Prénom :

Date de naissance : Adresse :

Adresse Professionnelle :

Téléphone : Courriel personnel :

Téléphone pro : Courriel pro :

Statut : (titulaire/contractuel)

Collectivité * :

Direction/Service :

Métier / Fonction :

Grade :

Conformité avec le le Règlement Européen Général des Données Personnelles

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le SNUTER34-FSU, la FSU Territoriale de l'Hérault. Ces données sont collectées au moment de votre adhésion et sont nécessaires à la fois à la mission d'information des adhérents du syndicat, à l'envoi des convocations aux conseils syndicaux et réunion de Bureau mais aussi aux prélèvements automatiques des cotisations syndicales. Les données à caractère personnel collectées sont **exclusivement destinées au syndicat FSU dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à l'adhésion syndicale et ne sont communiquées à aucun prestataire extérieur**, de quelque manière que ce soit. Elles seront conservées pendant toute la durée de l'adhésion et jusqu'à une année consécutive à la fin d'adhésion conformément au règlement Intérieur et aux statuts du SNUTER. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par simple envoi mail ou courrier (snuter34@snuter-fsu.fr) – Syndicat SNUTER34-FSU – Fédération Syndicale Unitaire - Maison des syndicats – 474 allée Henri II de Montmorency – 34000 Montpellier), en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

J'accepte l'utilisation de mes données personnelles comme indiqué ci-dessus :

COMMENT CALCULER SA COTISATION SYNDICALE À LA FSU ?

Le montant de l'adhésion au syndicat FSU des territoriaux de l'Hérault est de 0.6% du salaire net (et d'un minimum mensuel de 3,20€). Par exemple si mon salaire net est de 1500€, je calcule ma cotisation comme suit : $1500 \times 0,6 = 900/100 = 9€$ mensuel. Le montant de l'adhésion pour les assistantes familiales a été fixé à 8€ mensuel par la 1ère assemblée générale de la section le 05.12.2015.

Le règlement se fait par prélèvement automatique tous les deux mois en joignant à votre fiche d'adhérent un RIB avec le mandat SEPA ci-joint,

Ou par chèque pour un paiement annuel de la cotisation à l'ordre de SNUTER34-FSU.

Crédit ou réduction d'impôt : si vous n'êtes pas imposable, votre cotisation ouvre droit à un crédit d'impôt (chèque du Trésor public) de 66 % du montant de la cotisation versée. Et si vous êtes imposable, à une réduction d'impôt de 66% du montant de la cotisation. (Par exemple pour un salaire net à hauteur de 1500€ mensuel le montant annuel de votre cotisation sera, après déduction d'impôt, de 36,72€ annuel soit 3,06€ mensuel), en somme pas de quoi s'en priver...

Tout envoi papier à l'adresse du syndicat fera l'objet d'un mail « accusé de réception » à l'expédi-



Si vous êtes agent-es du département de l'Hérault vous pouvez renvoyer ce bulletin d'adhésion par courrier interne ou externe à : Syndicat FSU - Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977 Avenue des Moulins - 34087 Montpellier cedex 4

